

Compte-rendu du Conseil Municipal du 8 avril 2024

Présents : C. Beton, G. Bertola-Boudinaud, C. Jacobs, L.Glad, JM. Pouillon, P. Bonnaire, M.Rival, J. Gallin-Martel, M.Vuong, I. Groussol, C. Sondaz, G.Bagci, C. Souak, D. Rahis, B. Belony, N. Yvrard ,

Excusés : X. Francisco (pouvoir à J. M. Pouillon), M.P Mermet, J.P. Rukundo (pouvoir à J. Gallin-Martel, N. Paccini (Pouvoir à C ; Jacobs), JP Mailles (pouvoir à B. Belony), A. Talbot (pouvoir à N. Yvrard), S. Andriot (pouvoir à M. Vuong).

Secrétaire de séance : C. Sondaz.

Approbation du compte de gestion 2023 du trésorier : Les chiffres du compte de gestion du trésorier sont rigoureusement identiques à ceux du compte-administratif de la commune. Le compte de gestion du Trésorier est adopté à l'unanimité.

Vote du Compte administratif 2023 :

La section de fonctionnement est arrêtée à 2 057 727.16 € de recettes pour 1 819 176.66 € de dépenses, soit un excédent de l'exercice de 238 550.50 € auquel il faut ajouter l'excédent des exercices antérieurs de 119 216.89 €, soit un excédent global de fonctionnement de 357 767.39 €.

La section d'investissement est arrêtée à 870 085.05 € de recettes pour 869 224.94 € de dépenses, soit excédent de l'exercice 861.01 €, duquel il faut déduire le déficit des exercices antérieurs 17 869.99 €, soit un déficit global d'investissement de 17 128.98 €.

Le résultat global de clôture (Fonctionnement et investissement) est de 340 638.41 €. Il faut également prendre en compte 98 306.57 € de restes à réaliser. En l'absence du Maire, le compte administratif est adopté à l'unanimité.

Affectation du résultat 2023 au budget prévisionnel 2024 : Proposition de répartir l'excédent de 357 767.39 € en deux parties : 115 435.55 € en investissement pour couvrir les restes à réaliser et le déficit d'investissement ; 242 331.84 € en fonctionnement représentant l'excédent de fonctionnement (Unanimité).

Vote des taux d'imposition : il est proposé de majorer le taux 2023 de la Taxe Foncière sur les Propriétés Bâties (TFB) de 2%, pour le passer de 33.78% à 34.46%.

Majoration également proposée de 2% pour le taux de la Taxe Foncière sur les Propriétés Non Bâties (TFPNB) passant de 53.78 % à 54.86 % et de la Taxe d'Habitation (TH) pour les résidences secondaires 6.24 % à 6,36 %. (Unanimité)

Pour information :

Taux moyens communaux de 2023		Taux Plafonds communaux à ne pas dépasser
National	Départemental	
TFB 39.42	47.51	114.68
TFNB 50.82	62.95	154.78
TH 24.45	24.15	52.7

Vote du Budget prévisionnel 2024 - Proposition d'adopter le budget 2024 sur les bases suivantes :

La section de fonctionnement arrêtée à 2 273 851.84 € en dépenses et en recettes en inscrivant un prélèvement de 244 863.68 € pour alimenter la section d'investissement.

La section d'investissement est arrêtée à 1 472 536.83 € en dépenses et recettes (dont 98 306.57 € de restes à réaliser et 17 128.98 € de reprise de déficit). (Unanimité)

Fongibilité des crédits : Le Maire demande au Conseil Municipal de lui donner l'accord de recourir à la fongibilité des crédits. La fongibilité donne le pouvoir au Maire de faire des virements entre chapitre dans la limite de 7.5% des dépenses réelles de la section. Elle remplace les dépenses imprévues qui existaient dans la comptabilité M 14. Le Maire est tenu dans ces conditions d'informer l'assemblée délibérante des mouvements de crédits opérés lors de la plus proche séance. (Unanimité)

Amortissement au prorata-temporis : C'est un mécanisme qui consiste à commencer l'amortissement dès la date de mise en service d'un bien (date de paiement) et non l'année suivante. Pour les communes de moins de 3 500 habitants, il ne concerne que les subventions d'équipement versées (par exemple un fonds de concours versé à la CAPI pour la création d'une voie douce). Les autres dépenses concernées par l'amortissement sont les études non suivies de travaux qui, elles, ne sont pas soumises au prorata-temporis. (Unanimité)

Subvention CCAS : Il est proposé d'accorder une subvention de 15 000 € au CCAS. (unanimité)

Tarifs périscolaires : Il est proposé d'appliquer une hausse de 4 % au tarif du repas, de maintenir celui de la garderie du matin ; la garderie du soir sera quant à elle facturée sur la base de 1.90 €. (Unanimité)

GRILLE ET TARIFS 2023-2024

QF	TARIF CANTINE
<500	3,10
500-799	4,60
800-999	5,25
1000-1400	5,70
1401-2000	6,00
>2000	6,30
Hors commune	7,00
PAI	2,15
Adulte	9,50

Garderie matin : 1,00€

Garderie soir : 1,70€

GRILLE ET TARIFS 2024-2025

QF	TARIF CANTINE
<500	3,20
500-799	4,80
800-999	5.45
1000-1400	5,90
1401-2000	6,25
>2000	6,55
Hors commune	7,30
PAI	2,20
Adulte	9.90

Garderie matin : 1,00€

Garderie soir : 1,90 €

Avenant TOTEM : Suite à la renégociation de la convention initiale (délibération du 20/02/2023), il est proposé de signer un avenant avec TOTEM/ORANGE pour la station relais de communication d'Orange implantée sur un terrain appartenant à la commune. Les modifications principales portent sur les modalités de paiement (3960 €/an au lieu de 3500 €/an initialement) et sur les modalités administratives de facturation (titre de recettes de la Mairie). (Unanimité)

Bilan bibliothèque : le rapporteur propose au Conseil Municipal une lecture du bilan de la bibliothèque. Comme chaque année, ce bilan est transmis au Département. (Unanimité)

Création d'un poste Adjoint du patrimoine Principal 2^{ème} classe : Pour permettre l'avancement de grade d'un agent au 01/05/2024 (Unanimité)

Création d'un poste d'Adjoint administratif : A raison de 20 heures hebdomadaires à compter du 28/06/2024 pour pérenniser l'emploi d'un agent en poste depuis 2 ans sous statut de contractuel au sein du service administratif. (22 pour, 1 abstention)

Déclarations Préalables :

Marie-Odile Chollat : parcelle AE 157, en zone Ua au PPR, pour création d'un conduit de cheminée au 2593 RD 1085

Marc Lévêque : parcelle AD 418, en zone Ub au PLU, pour création d'un conduit de cheminée en façade, 324, Allée de Montcizet

SAS Prosun : parcelle AD 707, en zone Ua au PLU, pour division de parcelle, 2461 RD 1085

Eric Pellet : parcelle C 83, en zone N au PLU, pour installation de panneaux photovoltaïques, 153, chemin de la Vignole.

Janine Buclon : parcelle AH 213, en zone Ub au PLU, pour division d'une parcelle, 3179 RD 1085.

Jean Claude Goy : parcelle A 144, en zone Uc au PLU, pour division d'une parcelle, 92, chemin des Bottes.

Nicolas Gigan : parcelle AB 899, en zone Ub au PLU, bleu Bg1-Bv au PPR, pour installation de brise-vue en bois et d'une pergola, 16 Allée Pierre Peyret.

Euroventilatori : parcelle AB 648, en zone Ui au PLU, pour installation de 72 panneaux photovoltaïques 150, rue du Vernay.

Hervé Vernay : parcelle AB 1, en zone Ub au PLU, blanc et bleu Bg1-Bv au PPR, pour installation de panneaux photovoltaïques, 286 rue des Plattières.

Jean-Luc Silvain : parcelle AB 1015, en zone Ub au PLU, blanc et bleu Bg1 au PPR, pour division de parcelle, 91 avenue de Ruffieu.

Permis de construire :

SCI du Lac, parcelle A 182, en zone Uic au PLU, blanc et rouge RC au PPR, pour modification de façades et accessibilité intérieure 121, rue du Lac. (en cours)

SCI Majri : parcelle AH 444, en zone Uc au PLU, pour transfert d'un permis de construire au 3711 RD 1085. (Refus)

Murat Kolbasi : parcelle A 181, en zone Uc au PLU, Permis modificatif, 705 montée Saint-Romain. (En cours)

Autorisation de travaux :

SCI du Lac : parcelle A 182, en zone Uic au PLU, Blanc et rouge RC au PPR, pour aménagement intérieur, 121, rue du Lac.